L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,

SAMEDI MATIN, 11 MARS.

FEUILLETON.

LA CHASSE AUX FANTOMES.

PAR ARMAND LAPOINTE.

PREMIÈRE PARTIE

L'AMOUR DE L'OR.

I

A Paris, chaque profession a choisi son quartier. C'est ainsi que la draperie a été se loger vers les Halles, la mercerie dans la rue Saint-Denis, la bijouterie sur les boulevards, l'article de Paris dans les environs du Temple, la chapellerie au Marais, la porcelaine rue d'Hauteville, les produits chimiques rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie: la banque et la finance qui, par leurs alliances, ont des prétentions à l'aristocratie, ont pris domicile dans la Chaussée-d'Antin.

Mais là, comme partout—ainsi que le disait certain président à un illustre romancier—il y a des degrés.

Les gros bonnets, c'est-à-dire les banquiers archi-millionnaires, ont accaparé la rue Laffitte, la rue de la Chaussée-d'Antin et la rue Basse-du-Rempart; le menu fretin, les escompteurs et les financiers, qui ne peuvent faire suivre leurs noms des deux fameuses lettres: N. C. (notable commerçant), se sont contentés de la rue de Provence, de la rue de la Victoire et de la rue Neuve-des-Mathurins.

De plus, comme Paris est une bonne ville; que ses habitants sont les premiers gogos du monde, étant tous pétris de cette pâte excellente qui fait les actionnaires, il nous est venu d'Autriche, de Prusse, d'Angleterre, d'Italie, d'Espagne et de Belgique, des nuées d'apprentis Rothschild qui, avec le temps, se sont enrichis et ont formé des groupes dont la volonté et la puissance financière ont, plus d'une fois, mis en échec les banquiers parisiens.

L'un de ces groupes, composé entièrement de financiers d'outre-Rhin, reconnaissait pour conseiller le baron Mittermann, chef et principal associé de l'importante maison de banque: Mittermann, J. Starke et Cie, dont les bureaux étaient situés rue Basse-du-Rempart.

M. le baron—il faisait sonner sa baronnie très haut, bien qu'elle fût de fraîche date et d'une origine douteuse—était un homme également connu du tout Paris du boulevard et des gens de Bourse,—ce qui n'est pas un mince mérite à notre époque où tant de personnages courent après une célébrité quelconque.

Il ressemblait par le costume à ces laquais des gens avares qui habillent le domestique nouveau avec les vêtements du domestique ancien, sans s'inquiéter si la livrée de celui-ci va à celui-là; mais il suffisait de le contempler une seule fois pour reconnaître que la comparaison s'arrêtait au costume. M. le baron de Mittermann possédait le regard assuré des millionnaires, un regard froid qui ne s'arrête ni à droite ni à gauche, et va droit en avant comme s'il avait à faire une trouée à travers les masses, ou comme s'il craignait de rencontrer un solliciteur importun. Ces sortes de regards ont une éloquence terrifiante; la foule les remarque, et l'homme fort qui se les approprie en tire cet avantage que, ne semblant voir personne—bien que rien de ce qui se passe sur la voie publique ne lui échappe—il est dispensé de tout salut, faculté précieuse qui débarrasse à tout jamais des gens timides, des quémandeurs de nouvelles, des bavards et des emprunteurs d'argent.

Le célèbre banquier joignait à cela une allure dégingandée qui le classait immédiatement dans la mémoire, de sorte que, l'ayant vu une fois, il était à peu près impossible de l'oublier.

Pour les gens de Bourse et les hommes d'affaires, la considération du baron Mittermann se traduisait par ces simples mots: "Sa signature personnelle vaut vingt-cinq millions!"

Quant à celle de la maison de banque: *Mittermann, J. Starke et Cie*, il existait des versions très contradictoires: les uns lui donnaient un capital fabuleux, les autres admiraient qu'elle vécût de crédit. Ce qu'il y avait de certain, c'est que cette signature sociale jouissait de conditions exceptionnelles sur les Bourses de Paris, de Londres et de Vienne, et que la Banque de France, qui est fort timorée, dit-on, l'acceptait comme valeur de premier choix.

M. Mittermann avait soixante-cinq ans; il habitait Paris depuis quinze ans.

Il était né dans une de ces petites principautés de l'Allemagne que la Prusse s'est si délicatement annexées après la guerre de 1866. Le nom de cette principauté n'a rien à faire dans notre récit.

Son associé, J. Starke, était Prussien; c'était à cette époque un homme de vingt-cinq ans, blond, frais et rose. Certaines femmes le trouvaient très bien et l'appelèrent de suite: "le beau Prussien." Il avait des succès dans le monde de la galanterie parisienne.

Par une bizarrerie qui se rencontre assez fréquemment dans le commerce, cette partie de la raison sociale "J. Starke," qui désignait l'associé du baron Mittermann, lui resta comme appellation; la lettre initiale de son prénom s'attacha si bien à son nom qu'elle en devint inséparable. Cette habitude, créée par Mittermann, devint celle de tout le monde, et elle arriva à ce point, dans la banque, que si quelqu'un eût demandé M. Starke, on lui eût répondu: "Inconnu! On ne connaissait plus que J. Starke."

Le prompt succès de la maison Mittermann, J. Starke et Co n'arriva pas sans faire naître, dans la haute banque, des jalousies et des curiosités. Le clan des banquiers parisiens se vengea des nouveaux venus par des traits plus ou moins acérés; ils surnommèrent Mittermann "le sage Nestor" et J. Starke tantôt "la belle Eucharis" tantôt "le jeune Télémaque."—Cela était pas bien méchant! Un banquier fait ce qu'il peut!—Puis, par la force des choses, il ouvrit ses portes à Mittermann et à J. Starke sans se préoccuper autrement du passé et de la valeur des deux personnages—le rôle d'inquisiteur et d'espion ne convient pas à l'esprit parisien!

Mais certaines maisons allemandes ne virent pas surgir sans inquiétude, sans dépit et sans curiosité des rivaux hardis et entreprenants, encore inconnus la veille. L'esprit défiant,—prudent si l'on veut,—réservé, patient et investigateur des financiers d'outre-Rhin, se mit en quête. On télégraphia, on écrivit, on chercha, on fureta, on envoya des émissaires, et à la suite de toutes ces choses, un bruit mystérieux, aussitôt réprimé, circula dans quelques maisons de banque: J. Starke, que l'on avait considéré comme un rouage secondaire, était commandité par un puissant personnage, et son rôle devait être plus important qu'on ne l'avait supposé d'abord; J. Starke, en un mot, avait l'oreille d'un ministre et possédait des secrets d'Etat qui justifiaient et expliquaient les succès de la nouvelle maison de banque. Quant à Mittermann, on le disait très attaché au prince, son souverain.

Cette découverte, vraie ou fausse, eut pour résultat de concentrer autour de Mittermann et J. Starke le groupe de banquiers dont nous avons parlé plus haut et qui, en gens prudents, n'étaient pas fâchés de jouer dans leur jeu et de profiter des atouts qui se trouvaient dans les mains des rivaux de la veille devenus les amis, presque les associés du lendemain.

On comprend toute la force et toute la puissance que ce rapprochement apporta à la maison Mittermann, J. Starke et compagnie.

La famille du baron se composait d'une fille nommée Bettina, blonde insignifiante, de ce blond fade qui est sans charme et sans attrait, et d'un fils plus jeune que sa sœur, portant le nom de Ferdinand.

Trois années après son arrivée à Paris, Mittermann, qui ne possédait pas encore les vingt-cinq millions que la voix publique lui octroyait généreusement au moment où commence notre récit, maria sa fille à un riche négociant, M. Regimbal, qui faisait avec l'Inde et le Brésil un très grand commerce de diamants, de perles et de pierres fines.

Un peu plus tard, Ferdinand Mittermann épousa Mlle Caroline Svitzer, l'une des deux filles de la comtesse Svitzer, une Allemande liée depuis de longues années avec le baron Mittermann, et dont la plus grosse partie de la fortune, que l'on disait considérable, était déposée dans la maison de banque Mittermann, J. Starke et Cie.

Ferdinand Mittermann, six mois après son mariage, fut désigné par le prince de son souverain,—car il avait eu soin de ne pas se faire naturaliser Français—comme agent accrédité de la principauté près la cour de France.

Cette nomination était due aux influences réunies du baron et de la comtesse Svitzer, sa compatriote, qui, tous les deux, voulaient pousser Ferdinand dans la diplomatie. D'après certains on dit, J. Starke n'était pas étranger à cette nomination.

En 1864, un fait important, qui causa une stupéfaction générale dans la banque parisienne et qui reste inexplicable pour tout le monde, se produisit chez Mittermann, J. Starke et Cie.

Un troisième associé fut admis dans la maison: il était Français et se nommait Robert Dachet.

Personnage étrange que celui-là!

Un jour, à une époque où Mittermann et J. Starke étaient déjà des banquiers de grande renommée, trois jeunes hommes de seize à dix-huit ans firent leur entrée à Paris, par la barrière d'Italie: ils étaient à pied, le sac au dos et le bâton à la main; tous les trois arrivaient de Grenoble, leur ville natale, et avaient parcouru pédestrement et à petites journées les cent soixante lieues qui séparent la capitale du Dauphiné de Paris.

Ils se nommaient Pierre Melven, Louis Copeau et Robert Dachet. Celui-ci était le plus jeune et n'avait aucune famille. C'était un enfant naturel, élevé par un parent éloigné de sa mère. L'ambition, le désir de faire fortune et aussi peut-être la curiosité amenaient ces trois jeunes garçons à Paris.

Lorsqu'ils furent sur le grand boulevard, ils entrèrent dans un restaurant à vingt-deux sous et y dînèrent.

Quand le repas fut achevé, Dachet prit la parole:

—Mes amis, dit-il, résumons un peu la situation et prenons une décision. Notre dîner payé, il reste en caisse cent quatre-vingts francs et quelques centimes. Voici ce que je vous propose: nous allons partager fraternellement cette somme, ce qui donnera à chacun de nous soixante francs, nous embrasser, nous souhaiter bonne chance et tirer chacun de notre côté.

—Tu nous abandonnes! s'écria Copeau.

—Tu ne dis que des sottises, mon pauvre Copeau! répliqua Dachet; demande à Melven si je n'ai pas raison.

—En effet, dit celui-ci, si nous battons la ville tous les trois ensemble il est évident que nous ne trouverons rien. Chacun de nous a des aptitudes particulières qu'il peut utiliser et qui seront complètement paralysées s'il est escorté des deux autres. Dans ce cas, le découragement ou la faiblesse de l'un amènera le découragement et la faiblesse des trois, et le jour où nous n'aurions ni volonté, ni courage, il faudrait reprendre le chemin de Grenoble, ce que, pour mon compte, je ne veux pas faire.

—Ni moi, observa Dachet.

—D'où suit, reprit Melven, l'obligation peut être douloureuse de nous séparer et de tenter la fortune par des voies différentes. Avec soixante francs, chacun de nous est à l'abri de la faim pendant un mois. Si ce mois, bien employé, ne me procure aucune ressource, je me fais soldat, à moins que....

Il s'interrompit et regarda ses deux compagnons.

—Continue, dit Dachet.

—A moins que, reprit Melven, l'un de nous trois, plus heureux que les deux autres, ne vienne à leur aide. Vous convient-il que nous nous réunissions ici, dans un mois à six heures du soir?

—Oui, dit Dachet, et accordons-nous un crédit de six mois de misère; pendant ce temps, vivons de croûtes de pain trempées dans l'eau, s'il le faut, afin d'aider celui de nous qui ne réussira pas.

—Bien parlé! fit Melven.

—Cela te va? demanda Dachet à Copeau.

—Il le faut bien, puisque vous êtes d'accord tous les deux. Si vous avez raison, évidemment j'ai tort.

Dachet tira de sa poche la bourse commune, paya le dîner et partagea le surplus entre ses compagnons et lui.

—Maintenant au revoir, dit-il, et bon courage!

Les trois amis se donnèrent l'accolade. Louis Copeau avait la larme à l'œil. Melven eut pitié de lui.

—Viens avec moi, lui dit-il, je te donne trois jours pour t'habituer à ta vie nouvelle.

Nous laisserons Pierre Melven et Louis Copeau, que nous retrouverons bientôt, pour suivre Robert Dachet.

Celui-ci fut, tour à tour, employé chez un entrepreneur de travaux calligraphiques et clerc d'huissier.

Si Robert Dachet eût eu des illusions, à coup sûr il les eût promptement perdues chez l'entrepreneur d'écritures. Ce qu'il vit là de misères, de pauvreté honteuse, d'existences brisées, de fortunes déchues, de déclassés de toutes sortes défrayeraient en drames lugubres tous les journaux de Paris pendant cinq ans.

(*A continuer.*)

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts le numéro.

20,000 jolies canettes de thé chinois seront comme données gratis cette semaine au dépôt de thé de la rue du Camp No. 5.

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor,
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article; ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit fait par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutées, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou concrets sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2.504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne ou de l'enregistrement des sommes versées...

VAPEURS.

Passage pour l'Europe.

(AGENCE.)

Via la Nile-Orléans, New-York, Philadelphie et Baltimore.

STATE LINE.

Ligne de steamers neufs, construits sur la Clyde, en fer et à hélices, offrant, outre tous les agréments modernes, la sûreté et la rapidité aux passagers de chambre et d'entrepont. Ces steamers font le service de New York à Glasgow, Belfast et ce relâchent, par des steamers de premier ordre, à Liverpool, Londonderry, Hull, Rotterdam, Anvers, le Hâvre et Copenhague.—AUSTIN, BALDWIN & CO, 72 Broadway, New York.

WHITE STAR LINE.

Steamers de New York à Queenstown et Liverpool, partant tous les samedis.

ALLAN LINE.

Steamers de la malle, via Quebec et via Baltimore.

Passage (toutes les classes) entre les principaux points d'Europe et d'Amérique. Les emménagements ne sont pas excellés. Le chemin le plus court par mer, excellents steamers, officiers expérimentés, équipages disciplinés, la sûreté la première des règles. Trois départs hebdomadaires pour l'aller et le retour. Passage pour les émigrants et les passagers d'entrepont les meilleurs sous tous les rapports, pour la Nile-Orléans, l'Alabama et le Texas, à meilleur marché que par aucune autre ligne.

Billets pour tous les points de l'Europe. Tous les billets d'excursion à des prix réduits.

Billets d'émigrants, payés d'avance, de tous les points de l'ancien monde.

Traites à vue de $5 et au-dessus, sur toutes les villes d'Europe, de la Grande Bretagne et de l'Irlande.

Souverains, francs, marcs et guilders.

Pour les circulaires et autres renseignements, pour les billets ou les chambres, s'adresser à

A. K. MILLER & Co,
No 35 de la rue Carondelet, Nile-Orléans.

N. B.—Billets, traites, espèces, aux taux les plus bas. Les passagers de premières chambres, de secondes chambres et d'entrepont trouveront leur avantage à conclure des arrangements au bureau de la Nile-Orléans.

17fév—1an

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nile-Orléans.

Passage $1 10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer, CAMELIA. Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression, capitaine Wm. Hannover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA,
23 avril75—1an. Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur NATCHEZ, T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis.

Se raliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent.
18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayon Courtableau. Le bateau à vapeur

TENSAS, remplaçant le Trenton. W. BURTON, capitaine, E. QUATREVAUX, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à Connaissements jusqu'à bayou Bœuf et bayou des Glaizes.

JAMES M. DOWLING,
28sept— No 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA, H. H. Brown, capitaine, T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nile-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnis de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 166 de la rue de la Commune.

Tout fret pour le Bayou des Glaizes sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing.

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.

Le bateau à vapeur ST-MARY, d'un faible tirant d'eau. Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf et Bayou des Glaizes.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 3, de la rue Tchoupitoulas.

18 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

SAINT ABLE. R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, com

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 38 rue du Camp. HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas. BRITTON & EPPLER, 166 rue Commune. ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

3 déc—

Attakapas et Atchafalaya.

Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chênes de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, la Nile-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les atterrages du Bayou Têche. Le bateau à vapeur

IDA. T. R. Muggah capitaine; Fred. H. Buck, commis; partira SAMEDI, 11 mars, à 5 heures P. M.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, Agents.

10mars—2t No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Attakapas et Atchafalaya.

Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chênes de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeannerette, la Nile-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les atterrages du Bayou Têche. Le bateau à vapeur

GEORGE SPANGLER. Abe Smith, Capitaine, Frank Greig, commis, partira SAMEDI, 4 mars, à 5 P. M.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, Agents.

2mar4 No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Bâton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur IBERIA. Capitaine Allen Jumel, Chas. Brusle, commis, en remplacement du LESSIE TAYLOR, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira, de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Un commis stationnera à la tête de la rue Bienville tous les mardis et vendredis pour recevoir son fret. 12 mai—

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les SAMEDIS à 5 P. M., et tous les MERCREDIS à midi.

Le bon bateau à vapeur ST. JOHN, F. BERGERON, Capitaine, J. C. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No 30 de la rue Conti.

29oct—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.

Le bateau à vapeur HENRY TETE, Capitaine Jos. Aucoin, H. Landry Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET et P. CHARLET, 9 rue Conti.

16 juillet—1an

RAPPORT ANNUEL

DE LA

Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

Pour l'année expirée le 10 janvier 1876.

RAPPORT DU SECRETAIRE.

Etat de la Société le 11 janvier 1876.

Membres actifs	134
" honoraires	10
Admissions, membres actifs	37
Expulsions	23
Décès	1

Etat actuel de la Société.

Membres actifs	142
" honoraires	10

Rapport du Comité de Secours.

Visites et secours à 40 membres.	
Secours en argent, hebdomadaires ou mensuels	$330 00
Honneurs funèbres et dépenses	135 00
Total	$465 00

Rapport du Secrétaire des Finances.

Dû par des membres	$142 00

Rapport condensé du Trésorier.

En caisse le 10 janvier 1875	$ 2,075 83
Reçu de membres, pour quotités, assessements et amendes	1,933 25
Reçu d'autres sources	132 16
Total	$ 4,141 24
Dépenses par comité de secours	$ 405 00
Dépenses pour divers	864 94—$ 1,269 94
En caisse ce jour	$ 2,871 30

Actif de la Société.

En caisse	$ 2,871 30
Effets à recevoir	399 93
Propriété foncière	710 00
Meubles et autres effets mobiliers	1,034 75
Total	$ 5,015 98

Passif—Aucun.

Election pour l'année 1876.

Président, Hon. Jugo A. L. TISSOT.
Vice-Président, Dr EMILE DOUMEING.
Secrétaire, FRANK LEEFE.
Secrétaire des Finances, ELIE LAMBERT.
Trésorier, GEO. E. FORSTALL.
Grand Marshal, A. N. HEBERT.
Médecin, Dr EMILE DOUMEING.
Pharmaciens—P. BARTHE.
" VALSIN VIGNAUD.
" L. H. VON GOHREN.
" A. J. BERET.

16janv—1t

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

PEREIRE, Danré, samedi, 18 mars.
LABRADOR, Sanglier, samedi 1er avril.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 15 avril.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine $110 et $130 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $28 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York
ou à L. GRAND, Agent,
nov— Gallier Court, Lettre H. N. O.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

POUR BREME, via la Havane et Southampton.

Départ, samedi, 11 mars, à 7 heures du matin,

Le steamer allemand HANNOVER, Capitaine HIMBECK,

partira de son quai, poteau 41, Quatrième District, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour passage, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., No 42 de la rue de l'Union.

2mars—9t.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous—

	De Brême.		de la Nile-Orle.
Hannover	2 fév.	environ	11 mars
Frankfurt	15 mars	"	19 avril
Hannover	12 avril	"	17 mai.

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres .... $150 en or.
Entrepont 36

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:

Chambres .... $150 en or.
Entrepont 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres .... $55 en or.
Entrepont 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,

1août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, HUDSON, CORTES.

Le steamer HUDSON, Gager, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse

Jeudi, 16 mars à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3½ pour cent.

Passage........$50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, mai—1an Rue Carondelet, No 41.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.

A dater du 7 DECEMBRE, Le bateau à vapeur BILLY COLLINS partira, du pied de la rue Bienville, à 7. 45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.

Le fret est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin. C. E. PAYNE, Agent-général.

4déc—

LA LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, LE NORD ET L'OUEST.

Via Louisville, via Atlanta et via St-Louis. ELLE TRANSPORTE LA MALLE DES E. U.

Les trains arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.		Arrivée.	
Express	7:0 A. M.	Malle	10:00 A. M.
Malle	5:00 P. M.	Express	9:30 P. M.

Chars palais de Pullman, tous les jours, pour Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore, SANS CHANGEMENT. Un seul changement en allant à New York et aux villes de l'Est. Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

NORMAN JONES, Agent-général.

D. B. ROBINSON, Surintendant.

21 Nov—

THE MOBILE LINE.

THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH AND WEST, Via LOUISVILLE, Via ATLANTA, and Via St-LOUIS, CARRYING THE U. S. MAIL.

Trains arrive and depart from depot, foot of Canal Street, as follows.

Depart.		Arrive.	
Express	7:30 A. M.	Mail	10:00 A. M.
Mail	5:00 P. M.	Express	9:30 P. M.

Pullman Palace Cars daily, to Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore, WITHOUT CHANGE, and only one change to New York and Eastern cities. Ticket Office, corner of Camp and Common Sts., opposite City Hotel.

NORMAN C. JONES, Gen'l Agt.

D. B. ROBINSON, Supt.

21Nov—

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l'"ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville. Départs du Lac: 6 heures A. M., 7½ heures A. M. ... P. M. ... P. M.

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

O. H. ALLEN, Surintendant-général.

5 mai—

Grand chemin de fer de la Nile-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit; (Du dépôt, au pied de la rue Calliope.) A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7:30 A. M.	Express	12:0A. M.
Malle	5:30 P. M.	Malle	10:0A. M.

Le train d'arrivant part le SAMEDI à 3.40 A. M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A St LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 21 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.) From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:30A. M.	Express	12:30 P. M.
Mail	5:30 P. M.	Mail	10.03A. M.

The accomodation train departs on SATURDAY at 3:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities. Tickets for sale and information given at 21 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour ces expéditions peuvent être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de fret au 5 heures.

27mai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

ASSURANCES.

La Compagnie d'Assurance DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Au coin des rues Canal et Camp.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

Nile-Orléans, 15 janvier 1876.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes d'incendie	$455,328 93	
Primes de mer	62,839 56	
Primes de rivières	75,231 32	
		$593,399 81
En moins—		
Risques non expirés le 31 décembre 1875	137,568 14	
Primes remboursées	34,972 22	
		$172,540 36
Montant net des primes		$420,859 45
A ajouter—		
Intérêts, sauvetages, etc		30,631 13
		$451,490 58
A déduire—		
Réassurances	$26,346 83	
Pertes par les incendies	$110,972 73	
Pertes sur mer	16,842 69	
Pertes sur les rivières	30,373 21—158,188 63	
Réfaction (rebate)	42,483 47	
Commissions aux agents	27,148 59	
Dépenses générales des agences	$7,739 12	
Dépenses générales du bureau local	27,900 00	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc	12,077 24— 47,716	
Taxes d'Etat et taxes de ville	29,294	
		331,177 80
Profits nets		$120,312 78
A déduire:—		
Dividende payé en août	$25,000	
Dividende déclaré	25,000—	$50,000
Réservés pour réclamations non réglées	15,000—	65,000 00
		$55,312 78

L'actif de la Compagnie est comme suit, aux taux de la place:

Propriétés foncières	$104,911 85
Billets garantis et hypothécaires	229,501 91
Actions et bons	93,574 50
Effets à recevoir	22,387 68
Primes en voie de recouvrement	73,487 09
Primes d'agences en voie de transmission	10,216 45
Dû par des compagnies d'assurances	4,137 61
Comptes en suspens	3,214 32
Divers débiteurs	7,213 70
Obligations des Etats-Unis—bons 5-20	58,822 61
En caisse	36,260 24
	$652,827 96

PASSIF.

Réservées pour risques non expirés	$137,568 14
Dividende déclaré	25,000 00
Dividends non collectés	10,086 25
Réservé pour les réclamations non réglées	15,000 00
	$187,654 39

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie d'assurance de la Nile-Orléans.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 17 janvier 1876.

JOHN LEMONNIER, Troisième Justice de paix. Paroisse d'Orléans, Lne.

Le 12 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de payer le dividende intérêt semestriel de cinq pour cent sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayants-cause, le PREMIER LUNDI de février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Ernest Merilh,	A. M. Bickham,
Placide Forstall,	A. Schreiber,
H. Gally,	J. Tuyès,
Chas. Lafitte,	W. A. Bell,
W. Van Benthuysen.	D. Fatjo,
Pierre Poutz,	D. D. Rogers,

12jan—

Association d'Assurances DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, 102 rue du Canal.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1876

CONFORMÉMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes sur les risques de feu	$350,836 87	
Primes sur les risques de mer	65,199 62	
Primes sur les risques de rivières	34,724 31	
Total		$450,7
En moins		
Primes sur risques non expirés	$120,861 47	
Primes remboursées	1,951 60	$122,813 07
Primes nettes acquises		$328,137 73
A ajouter:		
Intérêts	$9,185 35	
Profits et pertes	5,300 40	
Primes sur l'or	354 92	14,800 67
		$347,9 40
Pertes payées		
Sur les risques de feu	$90,741 55	
Sur les risques de mer	15,954 27	
Sur les risques de rivière	6,802 83	
Pertes en litige	6,812 00	
Pertes non ajustées et ajustées et non échues	73,451 46	142,792 11
Réassurances	16,319 42	
Réfaction (rebate)	31,819 93	
Commissions d'agences	27,239 65	
Dépenses d'agences	7,780 84	
Taxes et Licences	10,568 50	
Dépenses de bureau	27,062 67	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc	6,547 16	
Frais de Cours et d'avocats	47 52	270,267 84
Bénéfice net		72 67 7

ACTIF.

En caisse	
Dépôt au Germania Natl. Bk.	$51,890 87
" " Louisiana Natl. Bk.	20,324 61
Dépôt spécial au Germania National Bank	6,600 00
En mains d'agents aux E. U. et en Europe	19,003
Certificats de dépôts au New Orleans National Banking Association, $92,902 42 évalués à	27,871
Certificats de réclamations reconnues par le New Orleans National Banking Association, $161,122 73, évalués à	48,333 78
Effets à recevoir pour primes	7,560 93
Prêts sur hypothèques	140,573 22
Prêts sur nantissements	24,124 94
Effets à recevoir	18,931 80
Bons	82,418 88
Actions	23,556 78
Primes en voie de recouvrement	41,668 42
Propriétés foncières	74,174 77
Dû par divers	11,814 99
Bons des Etats-Unis	11,560 75 555,524

PASSIF.

Capital payé en plein (actions de $30)	$295,650 00
Effets à payer	686 6
Dividendes de 1872, 1873 & 1874 non réclamés	544 50
Primes sur risques non terminés	120,561 47
Pertes non réglées	29,283 46
Dû à divers	7,008 84
Fonds de réserve	11,029 07 482,854 01
Surplus	$72,670 57

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire. MEL. MUSSON, Président.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce quatorzième jour de janvier 1876.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 12 janvier 1876, il a été RESOLU de payer, à partir du 25 courant, les Dividendes suivants:

1° Un dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874, sur le capital de $30 par action;

2° Un dividende de dix pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1875, en sus de la réfaction (rebate) de 15 pour cent ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant BRUT de leurs primes;

3° De porter au Fonds de réserve (15 0|0) quinze pour cent de la balance des Profits de primes, à investir en sécurité du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte.

MEL. MUSSON, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

DIRECTEURS,

A. J. GOMILA,	PIERRE LANAUX,
I. K. SMALL,	L. J. WEBSTER,
J. B. CAMORS,	E. M. SCOTT,
E. F. GOLSAN,	LS. SCHNEIDER,
J. PLAISENT,	JOHN LEISY,
HY. ABRAHAM,	M. MUSSON,

15janv—1m

ASSURANCES

Dix-huitième tableau annuel de la compagnie d'assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.

Bureau No 125 rue Commune.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues au 31 décembre 1875		$177,707 87
Sur les risques d'incendie	$127,543 00	
Sur les risques maritimes	17,746 78	
Sur les risques de rivière	32,418 09	
		177,707 87
Pertes payées dans la même période:		
Sur les risques d'incendie	23,972 46	
Sur les risques maritimes	4,625 61	
Sur les risques de rivière	17,640 05	46,238 12
Moins réfaction (Rebate)	20,476 06	
Taxes et licences de ville d'Etat et pour 1874 et 1875	15,315 50	
Réassurances	16,674 22	
Primes remboursées	1,056 91	
Loyer	3,907 61	
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	13,608 85	71,429 15 117,677 27
Profits		$60,030
Réserve pour les risques non expirés au 31 décembre 1875	$25,909 40	
Réservé pour pertes en suspens	1,351 12	
Dividende de 10 pour cent déclaré ce jour	20,000 00	
Réserve pour dépréciation sur l'actif de la Compagnie	12,210 08	
		$60,030 60

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville		$49,322 77
Prêts sur nantissement		28,337 16
Effets pour primes à courte échéance		7,292 31
Actions de banque et autres actions		31,840 25
Biens fonciers		34,324 37
Prime en voie de perception		23,663 90
En banque	$34,728 88	
Balance dans la banque d'Amérique	542 96	35,280 84
Total de l'actif		$260,030 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix janvier 1876.

M. T. DUCROS, Notaire Public, No 18 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, il a été

Résolu qu'un Dividende comptant de DIX POUR CENT sur le Capital de la Compagnie, provenant des profits au 31 décembre 1875, soit déclaré, et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

11janv—

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nile-Orléans.

104.........rue du Canal.........10

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:

Sur risques de feu	$509,621	
Sur risques de mer	52,556 16	
Sur risques de rivières	54,526 08	
Total des primes		
En moins, primes non expirées		121,465 69
Profit net sur les primes le 31 mai 1875		$556,897 23
Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$207,344 11	
Sur risques de mer	47,752 44	
Sur risques de rivières	22,344 55	
		$327,476 90
Taxes		
Réassurances et primes remboursées	26,849 73	
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt	54,930 97	
		$454,269 67
Profit		$102,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$282,814 42
Bons de la ville	216,110 00
Actions de banques, chemin de fer et autres	72,611 00
Billets garantis par hypothèque et gages	227,279
Effets à recevoir	85,917
Primes en voie de recouvrement	94,404
Bons de l'Etat	650
Actions d'assurance	19,124
Actions du Vapeur Dry Dock Company	10,400 00
Bons hypothécaires du Turner Association	00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	6000 00
En caisse	108,567 29
	$1,223,890 54

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
S. Z. Relf,	M. W. Smith,
L. F. Generes,	J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
	Chas. Lafitte.

16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA— Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,306 60	
Primes de mer	42,346 83	
Primes des rivières	112,114 32	$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		276,197
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques d'incendie	$69,347 66	
Sur risques de mer	15,447 22	
Sur risques de rivières	55,553 91	$140,348 89
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.	73,708 33	214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)		$62,133 12

L'actif de la compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$42,674 01	
Prêts sur bons et hypothèques	55,943 33	$98,617
Prêts sur actions, sur demande	27,436 58	
Argent en banque	53,083 96	200,529 54
Propriétés foncières		118,759 49
Bons de la ville, actions de banques et autres		153,561
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c.		27,814 1
Total de l'actif		$610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Sm'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	Adam Thompson,
Henry Abraham	P. N. Strong,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edward J. Gay,	John M. Sandidge,
Simon Hernsheim,	Simon Forcheimer,
Joseph B Wolfe,	R. B. Post,
Edward Pilsbury,	John E. King,
Fred'k Camerden	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone,
George Martin,	Alfred Moulton,
L. O. Jurey,	Edward Nalle,
George W. Sentell,	A. Levi.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE......... $500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$334,878
Pertes, dépenses, taxes	$196,883 76	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	59,628 54	
		256,515 30
Bénéfice net		$78,363 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE		
Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,870 0
En caisse et primes en voie de recouvrement		129,775 71
		$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie No 21 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875.—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
R. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
R. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALOUS,
W. E. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER,	SCOTT MCGEHEE,
J. WEIS,	GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. O. MORRIS,	T. L. AIREY,

7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NILE-ORLEANS.

DIX-HUITIÈME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$90,384 55	
Primes sur les rivières	13,066 56	
Primes maritimes	9,042 32	
		112,493 33
Moins, primes remboursées		2,425 68
		$110,067 77
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$22,189 68	
Pertes sur les rivières	16,422 12	
Pertes sur mer	816 17	
		$39,427 94
Réassurances	4,589 51	
Loyer	2,500 00	
Taxes	3,250 36	
Réfaction (rebate)	10,277 96	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	6,487 30	
Réservé pour risques non terminés	27,171 00	93,304 86
		16,263 33

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	6,729 67
Prêts garantis par hypothèque	81,006 13
Billets à recevoir pour primes	12,480 96
Actions, bons et autres obligations	142,596 83
Propriété foncière	5,447 34
Primes en voie de recouvrement	18,100 69
En caisse	17,382 84
	$299,434 36

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

Je M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.

Signé, assermenté, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir mardi, 11 mai.

9 mai—16t.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY, Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 août 1875:

Primes sur l'incendie	$129,031 46	
Primes de mer	24,310 01	
Primes de rivière	5,567 87	
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872	42,000 00	
Total		$201,909 4
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		60,125 45
		$211,082 83
Pertes payées dans l'année:		
Sur les risques d'incendie	$64,817 30	
Sur les risques de mer	17,095 51	
Sur les risques de rivières	18,331 71	100,344
		$110,339 47
En moins,		
Réfaction (rebate), 15 pour cent	$6,562	
Réassurances	18,633 4	
Dépenses, taxe, licence, intérêt	3,446 00	
Réservé pour pertes non réglées	12,006 00	48,661 4
Bénéfice net		$61,597 53

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$60,718
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis	204,067
Primes en voie de recouvrement	431 9
Actions bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc	8,358
Propriété foncière	4,657
Billets d'actions (stock notes)	262,226 54
	$562,355 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.

JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nile-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné notaire public, le 20 septembre 1875.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé........10 pour cent
Dividende sur le susdit........5
Dividende primes remboursées..15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen	C. A. Green
A. J. Aiken	L. L. Haas,
J. A. Braselman	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore	J. D. Hill,
I. Bloom,	Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. E. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman.	W. B. Thompson.

Second Etat de Situation —DE LA— COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu	$114,033 33	
Sur risques de mer	59,281 37	
Sur risques de rivières	29,596 39	
Total des primes		$202,910 09
Moins primes rendues		3,154 77
Primes acquises		$199,846
Déduit—Pertes par le feu	$45,105 63	
Pertes sur mer	42,112 79	
Pertes sur rivières	15,476 69	
	$102,695 67	
Réassurances	21,918 75	
Réfactions (rebate)	3,552 87	
Taxes	7,630 93	
Loyer	3,756 00	
Dépenses, et profits et pertes	36,819 19	
		$176,806
Réservé pour primes non-terminées		$17,639 06

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes	
Comptant	61,438 8
Comptes en voie de collection	15,866 2
Billets recevables	
Prêts sur garanties	30,060 00
Prêts sur hypothèques	31,549 30
Stocks et Bons	5,270 30
Installations de bureaux et meubles	2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc	5,125 43
	$226,317
Moins intérêts non-payés et dividendes	2,196
	$224,120 26

Ce qui précède est une copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GAUCHEAU, Vice-Président.

L. W. SAQUIER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

ASSURANCES.

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE. Au No. 152 de la rue du Canal,

Le 12 décembre 1875.

Conformément aux réquisitions de sa charte la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1875.

Primes d'incendie	$62,641	
Primes de rivières	1,133 5	
Total des primes		$63,815
En moins—primes non expirées		35,876 79
Montant net des primes		$17,888
A déduire:		
Pertes par les incendies—payées	$ 226 58	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,154 98	12,381
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,546 63

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450	$151,221
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,500 00
Prêt garanti par des actions	1,080 00
Actions appartenant à la compagnie	37,650 00
Bons des Etats-Unis	3,000 00
Effets à recevoir	2,236 25
Effets à recevoir pour actions, à 8 pour cent d'intérêt	13,850 0
Intérêt	13,142 44
Primes en voie de recouvrement	27,430 56
Effets à recevoir pour primes	309 50
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	12,418 51
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	2,046 71
Capital souscrit, en voie de règlement	89,451 52
	$355,942

PASSIF.

Capital, 4,133 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action	$313,750
Montant réservé pour garantir entièrement tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,938 1
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,938 0
Montant réservé pour perte non réglées	5,546 63
Salaires non payés	769 11
	$355,942

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.

DOUGLAS WEST, Secrétaire P. T.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 3 janvier A. D. 1874.

Rapport sur l'Etat —DE LA— BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$1,115,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation		556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques		25,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés		95,731 96
Dû par d'autres banques nationales		23,096 88
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat		159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations		139,713 10
Dépenses courantes et taxes payées		38,562 65
Primes payées		55,8 00
Echanges pour le Clearing-House		$171,818 82
Billets d'autres banques nationales	$6,802 00	
Petite monnaie, (y compris les nickels)	2,876 79	
Espèces	77,379 17	
Billets Legal Tender	465,622 00	$705,498
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)		25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat à pour cent)		4,000 00
Total		$2,996,546 96

PASSIF.

Capital payé		$650,000 0
Surplus		28,590 84
Autres profits non-partagés		87,474
Billets de banque nationale, non rachetés		500,000 00
Dividendes non payés		6,931 15
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,322,571 00	
Certificats "demand" de dépôts	7,000 00	
Chèques certifiés	12,850 56	
Chèques du caissier, non payés	100 00	
		1,342,521 56
Dû à d'autres banques nationales		79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat		91,496 05
Total		$2,996,546 96

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.

THEO GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:

G. A. WILLIAMS, JOS. DUNBAR, WM. G. VINCENT, Directeurs.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120.......RUE DE LA COMMUNE.......120

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 187

Feu	$80,563 60	
Mer	18,829 20	
Rivières	59,181 8	13
Plus—risques non expirées le 31 mars 1874		15,745 00
		14
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		17,200 00
Montant net des primes		
Perte par le feu	$9,619	
Pertes sur les rivières	$3,541	$42,161 1
Réfaction (rebate)		25,334 23
Réassurances		8,699 06
Primes remboursées		1,325 10
Taxes		14,211 50
Casuel		3,170 42
Loyers		6,688 38
Dépenses		15,408 48
		$117,596 28
Moins Intérêts profits et pertes		20,192 18 — $97,78
Bénéfice net		$24,
Effets à recevoir	$226,984 48	
Mobilier	4,962 93	
Actions du Harbor boat	850 00	
Bons de la Ville	1,220 00	
Actions de la banque de l'Etat	3,600 00	
Comp pour les recouvrements net	14,623 51	
En caisse	95,100 00	
	$347,412 86	

Ce qui précède est une copie exacte faite sur livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 21 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

ETAT DE SITUATION —DE LA— Germania National Bank DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

31 décembre 1874.

ACTIF.

Billets escomptés		$ 883,753 2
Prêts sur demande		68,365
Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation		300,000
Primes sur les bonds ci-dessus		23,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation		13,500
Actions et bons divers		32,263
Dû par des banques et des banquiers éloignés		9,165 9
Mobilier et accessoires		
Avoir en argent:		
Bonds des E. U. en main	112,000	
Comptant en caisse ici	451,629 96	
Do dans les banques de New-York	204,860 1	783,490 00
Total de l'actif		$2,980,441 93

PASSIF.

Capital payé	$ 300,000
Excédant de fonds	27,000
Billets émis	267,100
Dépôts	1,172,804
Dû à des banques et à des banquiers éloignés	54,189
Profits bruts pendant les 6 derniers mois	67,865 63
Moins dépenses et taxes	19,508 97
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 1/2 pour cent $22,500 a été déclaré aux actionnaires)	48,356
Total du passif	$1,880,4

LOUIS SCHNEIDER, Président.

ASSURANCES.

NEUVIEME ETAT ANNUEL —DU— FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

37.........Rue Carondelet.........3

Nile-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie	$360,072 83	
Sur risques de rivières	231,229 76	
Sur risques de mer	44,116 41	$635,419
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1875	$ 89,742 00	
Primes remboursées	9,925 50	99,667
Montant net des primes		$535,7

PERTES PAYEES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie	1 30	
Sur risques de rivières	12 58	
Sur risques de mer	20 65	$263,170
Réassurances	14,859 62	
Réfaction (rebate)	15,492 51	
Taxes d'Etat et de ville	22,618 46	
Dépenses brutes, bureau local et agences	52,609 51	
Profits et pertes	16,031 40	$390,55
Balance		$145,163
En plus, intérêts, escompte et épargne, etc.		105,054
		$250,224
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second		110,000
Bénéfices net		140,224
En moins—réserve pour diminution de valeur des placements		22,974
Balance à partager le montant net des primes de 1874-5 et les primes non-expirées de 18..		$117,180

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$ 394,483 15
Comptes en voie de recouvrement	80,328 47
Effets à recevoir, prêts sur actions, bons	523,922 84
Effets à recevoir à courtes échéances	88,011 45
Actions de banque et autres actions	215,103 55
Actions de chemins de fer de la ville	79,549 66
Bons de la ville et autres bons	110,831 56
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana	6,000
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs	2,000 00
Propriétés foncières	60,136 00

PASSIF:

Capital	$1,100,000 00
Réserves pour risques non expirés	89,742 2
Dividendes non payés y compris dividendes d'intérêt et de primes au 30 avril 1875	177,455 23
Ce surplus (surplus)	118,818 65—1,486,215

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. PALFREY, Président.

THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 22 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie, et un DIVIDENDE COMPTANT DE CINQUANTE POUR CENT aux Actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes des primes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.

A. PALFREY, Président; MOSES GREENWOOD, Vice-Président.

THOS. F. WALKER, Secr.

DIRECTEURS.

Moses Greenwood	R. M. Walmsley,
W. A. Johnson,	A. Brittin,
John I. Noble,	A. H. May,
John Chaffe,	S. H. Snowden,
Richard Milliken,	T. Lytt. Lyon,
Samuel K. Moore,	Wm C. Raymond,
J. I. Warren,	James B Prestidge
R. T. Buckner,	Samuel H. Boyd,
Saml Friedlander	Joseph McElroy,
A. A. Yates,	E. R. Wheelock,
John I. Adams,	Cyrus Bussey,
Isaac Scherck,	Wm. J. Behan,
	Wm. Kahlman.

23mai—1m

APPORT SUR L'ETAT —DU— STATE NATIONAL BANK, A LA NOUVELLE-ORLEANS, ETAT DE LA LOUISIANE,

A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,369,486 9
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	25,691 75
Dû par des agents (approuvés) de réserve	111,146 12
Dû par d'autres banques nationales	21,335 50
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	79,071 95
Propriétés foncières, mobilier et installations	14 174 77
Dépenses courantes et taxes payées	
Primes payées	
Echanges pour le Clearing-House	$162,422
Billets d'autres banques nationales	1,359 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	1,300 06
Espèces	22,282 36
Billet legal tender	153,466 00 252,779 71
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis pour cent des billets en circulation	25,000 00
Total	$2,571,756 0

PASSIF.

Capital payé	$550,000 00
Surplus	28,590 84
D'autres profits non partagés	36,880 51
Billets de banque nationale non rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	9,559
Dépôts individuels sujets à des chèques	$862,707 58
Certificats de dépôts sujets à demande	2,000 00
Chèques certifiés	32,012 01
Chèques du caissier non payés	100 00
	996,815 87
Dû à d'autres banques nationales	59,438 28
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat	81,430 47
Total	$2,571,756 0

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—témoins:

ALF. HILTON, W. T. BLAKEMORE, SAM'L FRIEDLANDER, Directeurs

11oct—1f

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No. de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, le New-Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de sa quatrième année fiscale.

Montant total des profits réalisés sur les affaires du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		$1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		5,345
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$1,499 95	
Escompte de billets payés avant l'échéance	247 71	
Montant des dépenses non convertes l'année dernière	1,231 45	
	$7,034 14	
Bénéfice	112	
	$7,137 08	$7,137 08

L'actif de la Société est comme suit.

Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur		$84,900 77
Propriétés foncières		9,450 22
Comptant à la banque nationale de l'Etat	$1,661 41	
Currency des Etats-Unis	144 25	1,810 67
Effets à recevoir		7,160 15
Divers débiteurs		590 77
Installations		1,000 00
Intérêt couru		255 38
		105,172
Actions payées en plein	79,150 00	
Actions payées en partie	3,792 83	
Scrip	4,630 00	
Dividende non réclamé	127 20	
Effets à payer	600 00	
Divers créanciers	402 70	
Surplus de crédit	16,470 22	105,172

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.

A. ..., Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1875.

G. LEGARDEUR, ...

22 oct—1m